

étaient occupées par le peuple et les gardes nationaux—Ainsi les membres du gouvernement provisoire furent proclamés au milieu d'une scène de tumulte, telle qu'on n'en vit pas depuis les jours de la convention. L'assemblée s'journa ensuite à l'Hôtel de Ville pour installer le gouvernement provisoire.

Tels sont les items confus et sans ordres qui sont arrivés jusqu'à présent par le télégraphe. Quoiqu'ils soient aussi contradictoires, on peut cependant se faire une idée de la gravité des événements et ce l'étendue du mouvement révolutionnaire.

Dans notre feuille de demain nous pourrons donner de plus amples détails. La malle anglaise est arrivée hier soir à Québec d'Halifax avec une rapidité admirable. Demain matin elle sera ici et nous aurons une copie du *Willmer and Smith's European Times*.

Les autres nouvelles sont comparativement moins importantes. Les marchés anglais sont fermes mais incertains. La fleur se vend 27s. 6d. le blé américain de 60s. à 68s.

Il y a des rumeurs à Liverpool que lord John Russell a résigné, son sujet ayant causé un grand mécontentement. Le déficit dans le revenu public s'élève à £2,900,000. Lord John Russell proposait d'élever le taux de l'Income tax à 5 pour cent.

Le *Willmer and Smith* dit que le ministère anglais ne peut se soutenir et qu'il a été battu sur plusieurs mesures importantes.

Les nouvelles d'Italie annoncent que le Pape habite à poursuivre ses mesures de réforme et craignait l'influence des gouvernements absolus. Le bruit courrait même que Pie IX était déposé.

Les troupes autrichiennes sont venues en contact avec les étudiants à Padoue et plus de cent personnes ont été tuées ou blessées.

A Naples les troupes sont revenues dans la ville et une amnistie a été accordée.

Lola Montez a été chassée de la Bavière par la police en dépit des efforts du Roi pour l'empêcher.

La guerre continue en Circassie. Les Russes ont remporté des avantages sur les insurgés,

Duverger de Haurnne qui a répondu dignement à l'attente de l'opposition et aux provocations ministérielles. L'honorable orateur a commencé par établir que dans l'espèce de procès qui s'instruit il ne reconnaissait point la majorité parlementaire pour juge. Plaider devant elle contre les ministres, avec qui elle est entrée volontairement en complicité, ce serait pure duplicité. L'opposition ne s'adresse qu'au pays, et c'est à son tribunal souverain qu'elle dénonce et l'administration et la majorité elle-même.

Cela entendu, M. Duverger a exposé d'abord si les banquets pour la réforme avaient eu lieu en vertu d'un droit ou par une simple tolérance.

Ensuite à d'autres le soin de discuter sur les décrets de 1790 qu'on vient d'examiner tout récemment et ne daignant point prendre au sérieux cette misérable parodie de législature, il a posé nettement la question en disant :

Le droit de réunion qu'on prétend nous contester, après l'avoir solennellement reconnu en 1834, est certain ; si le gouvernement à la présentation de le confisquer, je suis prêt à m'assurer à toute tentative qui aura pour but de faire prévaloir la liberté légale sur l'arbitraire.—Et nous aussi ! se sont écrites plus de cent députés de l'opposition ; et nous aussi, tous, tous !?

Les centres, qui ne sont pas sans doute complètement dévissés sur la valeur des décrets de police de M. Duchâtel, ont accueilli cette déclaration dans un profond silence,

Après la question de droit venait celle d'opportunité. L'orateur s'est cru dispensé de la débâche contradictoire rencontrée avec ses adversaires. Il est bien évident, en effet, que le parti qui profite de tous les abus ne croira jamais opportun d'exercer un contrôle public sur ces abus et de les dénoncer à la nation pour les faire disparaître. Aussi l'opposition ne songe-t-elle point à prendre, à cet égard, l'avantage de la majorité.

Dans les soixante réunions auxquelles a pris part l'opposition constitutionnelle, l'ordre a-t-il été troublé ? Non, pas une seule fois, nulle part. C'est là, ce nous semble, dans un pays encore peu habitué à la vie publique, un assez grand résultat pour qu'il vaille la peine d'être signalé.

—La plupart des discours prononcés dans ces réunions ont été publiques ; aucun n'a donné lieu à une poursuite. Quel est donc le crime de l'opposition !

Son crime, il est flagrant, il est irremissible : elle s'est montée avec aux radicaux modèles. Ici M. Duverger avait trop d'avantages contre les ministres ; il en a appris à la bonne fois, à la pudeur de quatre d'entre eux, et les a priés de vouloir bien expliquer comment, s'ils avaient pu, eux, sans forfaire à l'honneur contracter sécrément de pareilles alliances dans des vues purement personnelles, il serait interdit à d'autres de faire publiquement et dans des vues d'intérêt général.

Ses anciens complices de la société *Aide-toi et la fortune t'aidera* et de la coalition, comme il les a nommés, n'ont pas jugé à propos de protester contre ces souvenirs.

L'orateur a donc continué. L'argument des funestes conséquences auxquelles pourrait entraîner l'exercice même irreprochable, du droit de réunion a été restitué aux ultra-royalistes de la restauration, traités avec tant de dédain par l'*ordre doctrinaire*, et qui le mettaient en avant contre la liberté de la presse.

Reste le grief de l'omission du texte au roi dans quelques-unes des banquets. M. Duverger s'est appliquée sur ce point avec une entière franchise et sans tenir aux autres ; il n'a pas eu de peine à prouver que s'il pouvait être convenable et nécessaire de tenir à cette formalité quand il s'élévait quelque doute sur le caractère constitutionnel des réunions, devoir auquel l'opposition n'a pas manqué, la doctrine qui prétend l'imposer dans tous les cas comme une règle absolue est une doctrine sotte et servile que n'accepteraient pas les libéraux de la restauration.

C'est cependant sous ces inévitables prétextes que des hommes qui devaient avoir présents à la mémoire les égarements du règne de Charles X, ont fait tenir au roi dans le discours de la couronne, le langage injurieux et menaçant d'un chef de parti. Si l'on écarte toutes ces prétextes, tous ces mensonges, qu'aperçoit-on en réalité ? une pensée qui divise profondément la majorité et l'opposition ; celle-ci proclamant la nécessité d'une réforme, l'autre votant à l'immobilité. On disait ironiquement, l'année dernière encore, que la nation était indifférente à ce débat ; eh bien ! la nation a été interrogée dans soixante des principales villes du royaume, et partout elle a répondu.

L'orateur avait accompli, aux applaudissements de l'opposition, la plus grande partie de sa tâche ; il n'a pas voulu échapper un autre engagement plus délicat et plus difficile, celui de maintenir, devant la majorité, les accusations qu'ailleur il avait portées contre elle. Il a donc prié cette majorité, si elle était ombragouse ou exigeante sur les convenances parlementaires, de vouloir bien le comprendre à *demi-mot*. Alors l'honorable député, sans manquer à aucune de ces convenances, a présenté néanmoins un tableau si fidèle de la situation, que les moins éclairés ont dû en être frappés. Il a fait revivre le souvenir des scandales que le parti ministériel s'imaginait avoir effacés par ses votes d'absolution ; il a montré que si les mécontentements du peuple commençaient à gêner sourdement, que si la défiance contre les classes qui gouvernent s'accroissait chaque jour, c'est qu'on voyait les prétendus conservateurs courir toujours de l'impuissance les actes les plus honteux, du moment où ces actes leur étaient utiles. Il a dit justement et eloquemment qu'il force de répéter que de tels excès étaient inévitables, que les successeurs du ministère actuel s'en rendraient coupables comme lui, on faisait naître au sein des masses cette fausse pensée que le mal n'était pas seulement dans quelques hommes mais dans les institutions. Les cupidités satisfaites, s'est écrit, suscitent naturellement des colères funestes et les idées anti-sociales.

Le *Siecle du 8 fevrier*.  
—La discussion sur le dernier paragraphe de l'adresse s'est ouverte par un discours de M.

Les centres, assez patients jusque-là, grâce à l'habileté de l'orateur, commençaient à murmurer. Messieurs, leur a dit M. Duverger, ceux qui nous accusent, nous, de passions basses et cupides ; ceux qui nous reprochent d'agiter le pays par ambition ou par vanité, nous leur reprochons de le corrompre pour l'asservir ; ceux enfin qui nous dénoncent comme prêtant force aux partis extrêmes par nos discours, nous les dénonçons comme donnant par leurs actes à ces mêmes partis le levier qui leur manquait pour soulever la société sur ses bases. Entre ces deux accusations qui peut juger ? La nation seule. C'est donc à elle que nous nous appellen !

#### Siecle du 10 fevrier.

La discussion du dernier paragraphe de l'adresse avait été très vive hier ; elle a été violente aujourd'hui. Cela devait être. Les ministres, compromis par des actes coupables qui doivent tout tard appeler sur leur tête une grave responsabilité, n'avaient, pour s'y soustraire, qu'un moyen, c'était de compromettre avec eux la majorité et la couronne. Ils n'y ont pas manqué : ils ont engagé dans leur querelle la personne du roi par les paroles qu'ils ont placées dans sa bouche à l'ouverture de la session, comme les derniers ministres de la restauration avaient engagé le roi Charles X, cinq mois avant sa chute, par des déclarations toutes semblables. Il leur reste à entraîner la majorité, et cela ne leur paraît pas difficile.

Après la condamnation pour le passé, c'est à dire après l'insulte, est venu le défi. C'était trop peu de se faire un bouclier de l'inviolabilité du roi, en exhalant leurs colères contre l'opposition ; c'était trop peu de faire tomber sur elle du haut du trône cette qualification injurieuse ; *aveugle ou enemis* ; ils lui ont signifié que désormais le droit de réunion était supprimé pour elle, qu'il ne serait plus exercé, soit dans un lieu public, soit dans un lieu privé, que sous le bon plaisir de la police. A cette présentation insolente, l'opposition tout entière a répondu par l'engagement formel de défendre le droit des citoyens et de le faire respecter. C'est sur ce point qu'a porté aujourd'hui le débat ; c'est ainsi qu'annoncé un conflit devenu à peu près inévitable.

M. le garde des sceaux a refait l'histoire à sa manière ; il a supposé une jurisprudence qu'un membre de la cour de cassation, M. Feuillade-Chauvin, a déclaré immédiatement ne pas connaître ; il a longuement, très longuement disserté pour établir que les banquets politiques étaient une invention détestable, avis que ne partageait pas, en 1845, son collègue le député de Lisieux ; il a développé surtout avec amour une théorie de laquelle il résultait que nul droit ne peut exister lorsqu'il n'est pas expressément écrit dans une loi ou dans la constitution, ce qui renverse tous les principes jusqu'à présent consacrés ; il a parlé en termes pompeux de la police, institution fort utile sans doute, et que nous sommes loin de vouloir attaquer lorsqu'elle se renferme dans ses attributions naturelles et protectrices ; mais un texte, un seul qui interdisse les réunions, M. Hébert n'a pu le faire malgré les soutenances répétées qui lui arrivaient de toutes parts. Cela étant, il ne s'agit plus, comme l'a démontré un grave magistrat, M. Feuillade-Chauvin, de soumission à la loi, mais de soumission à l'arbitraire ; se soumettre à une loi, même injuste, que le pouvoir législatif a la faculté de changer et qui n'est pas en contradiction flagrante avec la charte, c'est un devoir, nous le reconnaissions ; sans cela il n'y aurait point d'ordre assuré, point de société possible ; se soumettre à l'arbitraire, c'est une lâcheté et l'opposition, nous en sommes convaincus, ne s'en rendra pas coupable.

Mais le ministère semble ne tenir aucun compte de la situation du pays, de l'inquiétude des esprits et de l'opinion publique. Que l'ordre public soit ou non menacé il donnera l'ordre absolu d'interdire.

Ainsi, ils ont signifié une interdiction pour le banquet du 12e arrondissement de Paris, et lorsque l'honorable député de cet arrondissement, M. Boissel, rappelle qu'il a accepté la présidence de ce banquet parce qu'il sait quel en doit être l'esprit, parce que les électeurs, les officiers municipaux et les gardes nationaux qui doivent y assister sont animés d'un profond amour de l'ordre et n'ont jamais fait acte d'hostilité contre nos institutions constitutionnelles. Quand il demande compte de cette injuste exclusion qui frappe la ville de Paris, et en particulier l'arrondissement qu'il représente, pas de réponse, pas d'excuse, pas d'explication. Cela est commode, sans doute ; c'est il y a quelques jours le régime de Napoléon et de Palerme, c'est encore celui de Milan, de Vienne et de Saint-Pétersbourg ; mais ce régime de servitude ne s'est établi pas en France, du moins du consentement de l'opposition.

Nous n'avons pas, on le sait, la moindre sympathie pour les idées de M. Ledru-Rollin ; nous détestons les doctrines que lui ou ses amis ont développées dans deux ou trois banquets incessamment cités à la tribune depuis quelques jours ; nous n'avons que de l'horreur pour certains noms propres et certains souvenirs qu'ils ont exaltés ; mais ce sentiment ne nous empêchera pas d'être justes. M. Ledru-Rollin, qui avait élevé la parole à M. Pailler en la réclamant pour s'expliquer sur des faits personnels, a eu le bon esprit de négliger ces faits personnels dont la justification fut fait éclater son isolement au sein de la chambre. Il s'est attaché à la question de droit à la question de légalité, et il faut convenir que si M. Hébert, par son ignorance des faits, par la confusion de tous les contradictions énormes dans lesquelles il était tombé, lui avait donné de grands avantages, il a profité avec une rare habileté ; son argumentation contre les arguties qu'il avait laborieusement entassées M. le garde des sceaux est décisive, concluante ; elle a causé une vive sensation sur les bancs ministériels eux-mêmes, et l'orateur, en terminant, en faisant appel à la conscience, à l'honneur de la majorité, eut

vraiment autorisé à s'écrier : " Combatez nos opinions, opposez vos passions de parti à nos propres passions, à la bonne heure ; mais vous ne pouvez pas faire que le droit cesse d'être le droit, mais vous ne pouvez pas déclarer que la lumière n'est pas la lumière ! "

La réfutation était complète qu'à partir de ce moment M. Hébert, lui qui avait fait de grands efforts pour se contenir et pour donner une tournure modérée à des opinions violentes, s'est laissé aller malgré lui à tout l'emportement de sa nature. M. Ledru-Rollin avait abjuré les centres de s'arrêter devant la violation d'un droit certain, manifeste, et de ne pas se rendre volontairement responsables du sang qui pourrait être versé.

—Que parlez-vous de sang à répandre, s'est écrit M. Hébert ; nous ne ferons point verser le sang des citoyens, mais nous ne souffrirons pas une licence qui est formellement proscrite par le silence même de la charte.—Des murmures éclatent sur tous les bancs de l'opposition.—Nous devons obéir aux lois ! citez les lois ! s'écrient cent voix confondues en une seule.—Il n'y a de droits politiques que mal conduit les affaires, etc. Quant au présent il n'est guère mieux que le passé. Voilà à peu près la portion des remarques de M. Papineau qui blâme le ministère de protéger la chambre et vent, dit-il, lui donner des avis charitables, friendly advice.

Nous regrettons sincèrement de voir l'achèvement de M. Papineau à embarasser la marche de l'administration et à vouloir imposer comme l'a fait remarquer hier un des orateurs, à la chambre et au pays une législation précipitée.

Le public jugera si nous disons vrai, en lisant, débats, auxquels prirent part MM. Drummond, Chauveau, Nelson, Badgley, Holmes, Richards et Cauchon.

Après la discussion la chaude se forma en comité général et les sub-sides furent votés.

M. Christie a proposé une motion embrassant les objections faites par M. Boulton. Mais nombreux tout ce qui fut dit par lui et le col. Goggy, qui seul la secondait, la motion fut repoussée. M. Sherwood, sir Allan McNab et plusieurs autres membres conservateurs l'opposèrent en repoussant l'idée de profiter de l'absence des membres du nouveau ministre pour dire quelque chose en condamnation de leurs actes et de leur politique.

L'hon. L. J. Papineau n'a pas été aussi généreux. Sans tenir compte de la position nouvelle et le ministère, M. Papineau dans un long discours a encore donné un libre cours à ses idées et à ses opinions indépendantes. Le passé a été condamné sans rémission. Tout ce qui a été fait depuis l'union a été mal fait. Nos chefs politiques ont mal conduit les affaires, etc. Quant au présent il n'est guère mieux que le passé. Voilà à peu près la portion des remarques de M. Papineau qui blâme le ministère de protéger la chambre et vent, lui donner des avis charitables, friendly advice.

Nous regrettons sincèrement de voir l'achèvement de M. Papineau à embarasser la marche de l'administration et à vouloir imposer comme l'a fait remarquer hier un des orateurs, à la chambre et au pays une législation précipitée. Il faut le dire sans détour, la marche qu'il a suivie depuis quelque temps nous paraît hostile aux vrais intérêts de nos compatriotes. Nous ne lui supposons pas de mauvaises intentions ; mais nous croyons que son zèle l'empêche trop loin et trop vite.

Le public jugera si nous disons vrai, en lisant, débats, auxquels prirent part MM. Drummond, Chauveau, Nelson, Badgley, Holmes, Richards et Cauchon.

Après la discussion la chaude se forma en comité général et les sub-sides furent votés.

**ELECTION DE VERCHÈRES.**—Nous venons d'apprendre avec plaisir que George E. Cartier, élu à la sollicitation d'un grand nombre d'électeurs a consenti de se porter candidat à l'élection qui doit avoir lieu lundi prochain pour le comté de Verchères, en remplacement de l'hon. James Leslie qui va être appelé au Conseil Législatif. Il est à notre connaissance que M. Cartier a décliné plusieurs fois l'honneur de la représentation lors des dernières élections générales, mais le comté de Verchères étant son comté natal, et dans lequel lui et sa famille ont des intérêts considérables, il n'a pu faire autrement que de se rendre aux voix des électeurs. Nous n'avons pas besoin d'appuyer sur le mérite de M. Cartier ; tout ce que nous avons à dire c'est que sous le point de vue politique aussi bien que sous le point de vue des intérêts locaux, le comté ne saurait tomber en meilleures mains.

**Revenus et dépenses de la Province.**—L'Inspecteur-Général de la Province vient de publier son état des finances du pays. Les revenus bruts de 1847 s'élèvent à £506,826 14. 81. A cette somme il faut ajouter £52,006 34. 71. balance au crédit du fond consolidé le 31 janvier 1847. Ce qui fait une recette totale de £558,832 18. 31. Les dépenses de l'année, y compris l'intérêt de la dette publique et diverses propriétés par des actes permanents et les sub-sides annuels s'élèvent à £548,021 16. 11. ce qui laisse une balance apparente au crédit du fond consolidé de £100,811 14. 41. Contre cette balance cependant il y a plusieurs demandes.

1. £35,000 pour certains travaux publics et appropriations parlementaires.

2. £22,293 5s. 91. dépenses par des ordres en conseil, sans l'autorisation parlementaire.

3. £20,000 à payer pour dépenses d'émigration et quarantaine.

4. £22,000 du Gouvernement Impérial demandées par le commissariat.

5. £50,000 à peu près à payer pour des appropriations des années passées pour lesquels le fond consolidé est engagé etc.

Ces différentes demandes s'élèvent ensemble à peu près de £150,000. Elles absorbent plus que la balance au fond consolidé. Mais il y a plus de £100,000 des revenus de 1847 qui ne sont pas encore rentrés et il y a aussi à part des £20,000 plus haut mentionnés £63,000 de dépenses pour l'émigration de la dernière saison que le gouvernement anglais a promis de rembourser. C'est la ce qui a contribué à embarrasser les finances du pays. Mais la grande cause de cet embarras, c'est la dépense croissante pour les travaux publics. £49,651 16. 41. ont été dépensés depuis quelques années, sur les £580,833 11s. 1d. appropriés par le Parlement pour ces objets et les Commissaires ont des contrats passés non seulement pour les £172,181 14. 91. balance des appropriations mais pour £100,000 au-dessus !

Dans cet état de finances l'Inspecteur-Général recommande l'émanation de nouvelles Débuteurs pour £125,000 et un vote de crédit pour £140,000.

**Élections.**—Les résultats d'élection pour Montréal, Terrebonne et Verchères sont sortis. L'hon. L. J. LaFontaine se présente à la Capitale ; l'élection a lieu le 28 du courant. Sans doute il sera élu sans opposition. L'élection de Terrebonne a lieu le 3